

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 22-27 juillet 2017

Interprétation et application de la Convention

Ébènes (*Diospyros* spp.) et palissandres et bois de rose (*Dalbergia* spp.)

RAPPORT DE MADAGASCAR SUR L'APPLICATION
DES PARAGRAPHES A) - D) DE LA DECISION 17.204

1. Le présent document a été soumis par Madagascar*.
2. Lors de la CoP17, une nouvelle version de la décision sur l'application de la Convention au commerce des ébènes (*Diospyros* spp.), et des palissandres et bois de rose (*Dalbergia* spp.) de Madagascar a été adoptée. Le tableau ci-dessous se réfère à la nouvelle Décision n° 17.204 aux paragraphes a), b), c), d) et résume l'état d'avancement de sa mise en œuvre par Madagascar

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

17.204 À l'adresse de Madagascar

- a) continue à développer un processus global permettant d'identifier les principales espèces possédant une valeur commerciale de ces genres exportées depuis Madagascar, en coopération avec les Parties de transit et de destination, le Secrétariat CITES et les partenaires pertinents, tels que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées par le commerce des bois de rose, des ébènes et des palissandres;

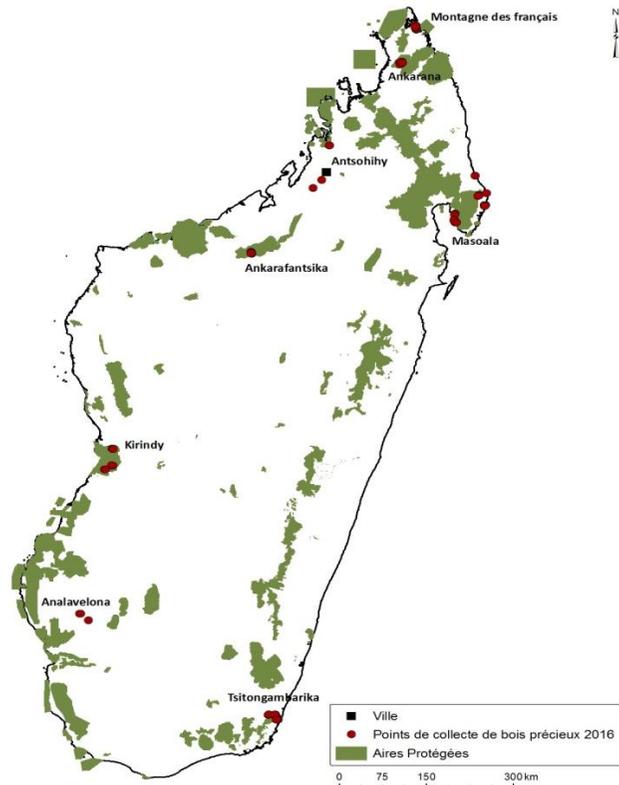
Date/Situation	Avancement de Madagascar	Commentaires
2016	<p>Mise en place d'un consortium coordonné par l'Autorité Scientifique CITES constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Université d'Antananarivo représenté par l'Ecole Supérieure de Sciences Agronomiques (ESSA) département Forêt et le Laboratoire d'Anatomie des Plantes (LABAP) de la Mention Biologie et Ecologie Végétales ✓ Missouri Botanical Garden (MBG) Paris et Madagascar, ✓ Université ETH Zurich représenté par l'IBZ (Integrative Biology Zurich) ✓ Université de St Louis, Missouri. 	<p>Les études d'identification de <i>Dalbergia</i> et de <i>Diospyros</i> de Madagascar exigent l'utilisation de plusieurs disciplines. Un consortium regroupant les institutions travaillant sur ces disciplines a été mise en place pour maximiser les résultats d'identification des bois des 2 genres.</p> <p>Ecole Supérieur de Sciences Agronomiques Département Forêt (université d'Antananarivo): la spectrométrie proche infrarouge (SPIR)</p> <p>Laboratoire Anatomie de Plantes (LABAP) : l'anatomie du bois</p> <p>Missouri Botanical Garden (MBG) Paris et Madagascar : la taxonomie</p> <p>IBZ-ETH Zurich : Analyse moléculaire <i>Dalbergia</i></p> <p>Université de St Louis : Analyse moléculaire <i>Diospyros</i></p>
Depuis 2015	<p>Amélioration de la liste des principales espèces à exporter c'est-à-dire à diamètre minimum d'exploitabilité (DME) et la base de données génétiques sur les espèces de <i>Diospyros</i> de Madagascar grâce aux 2 thèses (PhD) sur les 2 genres.</p> <p>NB : Le DME dans ce rapport est supérieur ou égal à 20 cm.</p> <p>1/ « Phylogénie et génétique des populations des espèces de <i>Diospyros</i> des Mascareignes ».</p> <p>Base de données RAD-seq de 10 espèces de <i>Diospyros</i> et 39 espèces de <i>Diospyros</i></p>	<p>Le travail moléculaire à Saint-Louis effectué par Alex Linan sur <i>Diospyros</i> a été financé par MBG et l'Université de St. Louis, avec le soutien du projet « Global Ebony Assessment ». Cette thèse a généré des bases de données RAD-seq d'environ 350 échantillons et 200 séquences chloroplastiques. Les échantillons d'ADN sont disponibles à l'Université de St Louis Missouri. Le développement des techniques (y compris les amorces) nécessaires au séquençage des autres accessions du genre <i>Diospyros</i> pourrait contribuer au développement de codes-barres nécessaires à l'identification des espèces provenant de Madagascar.</p>

Septembre 2015 à Février 2019	2/ «Conservation genomics of Malagasy <i>Dalbergia</i> precious woods: insights and implications for forensic species identification» en cours.	Ce travail moléculaire sur <i>Dalbergia</i> à l'IBZ à l'ETH se fait dans le cadre de la thèse de Simon Crameri et de post-doc de Sonja Hassold. Cette thèse a pour objectif de (1) voir l'utilité des marqueurs génétiques nucléaires des espèces de la famille des Fabaceae, (2) améliorer la délimitation des espèces de <i>Dalbergiaspp</i> malagasy à travers les analyses comparatives et intégratives morphologique, ADN nucléaire et chloroplastique, (3) tester et valider les méthodes génétiques sur l'origine des échantillons de bois de rose Malagasy.
----------------------------------	---	---

Contraintes : Madagascar ne disposait pas de fonds pour effectuer des recherches à travers des travaux de thèse. Les études moléculaires sur *Dalbergia* et *Diospyros* en cours qui prennent place respectivement dans les Laboratoires à Zurich et à Saint Louis ne répondent que partiellement à l'identification des principales espèces possédant une valeur commerciale attendue par la CITES car elles étaient financées par MBG, Université de St. Louis et Global Ebony Assessment pour *Diospyros* et par l'ETH pour *Dalbergia*.

2015-2017	<p>Projet OIBT-CITES (TMT-SPD 022/15) en cours de finition.</p> <p>“Establishment of a fully documented reference sample collection and identification for all CITES-listed <i>Dalbergia</i> species and a feasibility study for <i>Diospyros</i> and look-alike species”</p> <p>Mise en collection d'herbiers et de bois de référence constituée de 22 espèces de <i>Dalbergia</i>, 21 de <i>Diospyros</i> et 8 espèces similaires provenant de 5 régions de Madagascar :</p> <p>REGION BOENY : Mont Français, Ankarana, le long de la RN4 et la RN6, Ankarafantsika</p> <p>REGION ATSIMO ANDREFANA : Analavelona</p> <p>REGION SAVA : Masoala et ses environs</p> <p>REGION ANOSY : Fort-Dauphin : Antanitsara, Androangabe, Bemangidy</p> <p>REGION MENABE : Kirindy, Kiboy-Tsimafana et Andranomena</p> <p>Base de données séquençage de 21 espèces de <i>Dalbergia</i> (dont 18 à DME), 8 de <i>Diospyros</i> (dont 7 à DME) et 11 espèces similaires, et microsatellite de 21 espèces de <i>Dalbergia</i> (dont 18 à DME).</p>	<p>Grâce à ce projet, une partie des bases de données de référence a été mise en place. Ces bases contiennent les informations relatives aux spécimens d'herbiers fertiles bien identifiés aussi complètement que possible par les spécialistes, aux coupes macroscopique et microscopique issues des échantillons de bois et aux échantillons d'ADN.</p> <p>La collection des spécimens d'herbiers et de bois correspondants des espèces de <i>Dalbergia</i> et de <i>Diospyros</i> est disponible au LABAP, Université d'Antananarivo. Des parts identiques de chaque spécimen d'herbier sont déposées dans les herbaria nationaux et internationaux de TAN-PBZT à Antananarivo, St Louis à Missouri et MNHN à Paris.</p> <p>La collection d'ADN sera déposée plus tard au LABAP de l'Université d'Antananarivo pour <i>Dalbergia</i> et <i>Diospyros</i>, avec des doubles à l'IBZ à ETH Zurich pour <i>Dalbergia</i> et à MBG St Louis pour <i>Diospyros</i>. La structure, la centralisation, la gestion et l'accessibilité des matériels collectés (spécimen d'herbiers - échantillons de bois - coupes</p>
-----------	--	---

Protocole de collecte standard priorisant les espèces à DME utilisé, testé et maîtrisé



Amélioration des informations sur la répartition géographique et la base de données relatives aux espèces de *Dalbergia* et de *Diospyros* dans Madagascar Catalogue (www.tropicos.org/project/mada)

microscopiques du bois et ADN) sont en cours de discussion par l'ensemble des membres du consortium.

Dans le cadre de ce projet OIBT-CITES, un protocole standard de collecte a été élaboré par des chercheurs de l'ETH Zurich, MBG et l'Université d'Antananarivo. Il a pour objectif de prélever des échantillons complets des espèces de *Dalbergia* et *Diospyros*, constitués de spécimens d'herbiers, de bois, de feuilles fraîches et de carottes de bois, accompagnés de photos prises sur le terrain. Les spécimens ont été collectés en respectant les conditions de collecte des spécimens utilisés pour le développement des différentes méthodes d'identification telles que l'anatomie, l'analyse moléculaire, la masse spectrométrie. Ce protocole favorise et facilite le partage des spécimens d'étude aux laboratoires partenaires. Les espèces sont identifiées par des personnalités/experts faisant autorité du groupe en question *Dalbergia* ou *Diospyros*. Chaque échantillon, prélevé d'un arbre unique géoréférencé et marqué d'une étiquette numérotée, est accompagné d'un jeu de photos, et inclut une série de spécimens témoins d'herbier pour l'identification, de feuilles pour l'analyse morphométrique, de feuilles desséchées au gel de silice et de duramen pour l'analyse moléculaire, d'échantillons de bois pour l'analyse anatomique et de duramen pour la spectrométrie de masse et l'analyse chimique. Les observations et les données de terrain sont également collectées et les espèces potentielles pour le commerce sont notées.

La stratégie et le protocole d'échantillonnage ont été élaborés, testés, maîtrisés et utilisés au cours de ces projets, et pourraient être facilement utilisés pour collecter les espèces de *Dalbergia* et *Diospyros* qui n'ont pas encore été échantillonnées.

L'application du protocole est ciblée en termes d'espèces à Diamètre Minimum d'Exploitabilité (DME) et de la répartition géographique pour obtention des échantillons représentatifs. Un maximum de couverture par rapport à l'ensemble de l'aire de répartition des deux genres est ciblé, ainsi les zones de concentration d'espèces qui hébergent un nombre ciblé d'espèces de *Diospyros* et de *Dalbergia* ont été prioritaires. Les espèces de *Dalbergia* et de *Diospyros* se répartissent dans les 22 régions de Madagascar. Les collectes des spécimens ont été effectuées dans cinq régions de Madagascar lors de ce projet.

Contrainte : La somme allouée aux travaux sur le terrain ne couvrait que 5 régions de Madagascar. Seuls les sites relativement faciles d'accès ont été visités. Pour maximiser le prélèvement des échantillons de toutes les espèces existantes à Madagascar, la collecte devrait s'étendre et couvrir l'ensemble de tous les écosystèmes habitats naturels des espèces cibles.

b) Madagascar, pour les espèces identifiées conformément au paragraphe a), établit, en collaboration avec le Secrétariat CITES, un quota d'exportation de précaution fondé sur des avis de commerce non préjudiciable scientifiquement fiables;

<p>Depuis mars 2017</p>	<p>Programme FAO-FLEGT</p> <p>Terme de référence rédigé sur:</p> <p>Mise au point de méthodes d'estimation de la quantité de bois sur pied en vue d'établir un Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP)</p>	<p>La délivrance d'un ACNP est cruciale pour ne pas d'une part compromettre et menacer la survie des espèces rares appartenant au genre <i>Dalbergia</i> et d'autre part pour assurer la durabilité de l'exploitation. Pour le cas de Madagascar, la délivrance d'un ACNP nécessite la mise en place d'une méthode claire et adéquate fondée sur des données scientifiques centralisées, fiables et actualisées.</p> <p>Le programme FAO-FLEGT va soutenir un programme pilote sur la mise en place de méthodes d'identification et de suivi de l'état des populations de <i>Dalbergia</i> spp existantes en vue de l'établissement d'un plan de gestion par espèce ou groupe d'espèces, d'évaluation des stocks de bois sur pied et qui seront, plus tard, développées, utilisées pour le reste de ces espèces. Madagascar sera assistée par des experts internationaux qui ont déjà travaillé sur des projets similaires d'émission d'ACNP. La proposition de recherche relative à ce projet a été déjà rédigée depuis mars 2017, date prévue pour le début du projet mais dû au retard indépendamment de Madagascar le projet ne commencera qu'à la fin du mois de mai 2017, date prévue à l'arrivée des experts internationaux à Madagascar.</p>
-------------------------	---	--

Contrainte : Madagascar voulait commencer ce projet par les travaux sur le terrain qui devaient se dérouler pendant la saison de pluie (Mars-Avril 2017) afin de récolter des spécimens d'herbiers fertiles nécessaires à une bonne identification par les spécialités et à la collection de référence. Néanmoins, à cause de ce retard du début du projet, il n'est plus possible de descendre sur le terrain car les feuilles des espèces de la forêt dense sèche de l'ouest de Madagascar commencent déjà à chuter à partir du mois de mai.

c) Madagascar, sous réserve de fonds disponibles, organise des ateliers pour soutenir l'application des paragraphes a) et b) de la présente décision, et identifier et adopter des mécanismes de suivi s'appuyant sur les technologies appropriées (par ex. le traçage du bois);

<p>Mai 2016</p>	<p>Identification des besoins, capitalisation des acquis disponibles sur les espèces de <i>Dalbergia</i> et de <i>Diospyros</i> de Madagascar et détermination des activités prioritaires</p> <p>Etablis par le World Resources Institute (WRI) et la Banque mondiale, en collaboration avec des chercheurs de l'ETH Zurich, le MBG, l'AS Madagascar et l'Université d'Antananarivo, avec l'appui financier du Programme sur les Forêts (PROFOR).</p> <p>65 espèces de <i>Diospyros</i> actuellement reconnues (décrites et non décrites) sont évaluées à DME.</p>	<p>Grâce aux différents entretiens et aux contributions du consortium des scientifiques/experts travaillant sur les genres <i>Dalbergia</i> et <i>Diospyros</i>, un examen attentif de toutes les informations disponibles nécessaires à combler afin de pouvoir formuler des ACNP a été effectué. L'évaluation porte sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'étendue géographique et la situation de la population des espèces; 2) les technologies d'identification des espèces; 3) le potentiel sylvicole pour la régénération de ces espèces; et 4) le potentiel du secteur privé à développer une chaîne de valeur pour l'exploitation durable des bois précieux. <p>Pour chacun de ces domaines de recherche, les éléments suivants ont été identifiés ;</p> <ol style="list-style-type: none"> a) l'acquisition d'infrastructures physiques/équipements ainsi que les exigences et les coûts de maintenance y afférents; b) les besoins en renforcement de capacités et de formation pour les ressources humaines; et c) les options prometteuses de coopération technique internationale et d'assistance financière des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités <p>Cette évaluation est d'une importance capitale pour assurer l'exploitation commerciale de ces ressources ligneuses. Elle donne un aperçu global de tout ce qui a été fait et tout ce qu'il faut encore entreprendre sur la taxonomie, la collecte et l'identification sur le terrain, l'élaboration et la gestion d'une collection de référence et d'une base de données, l'anatomie du bois, le barcoding moléculaire et la spectrométrie proche infrarouge.</p>
<p>Janvier 2017</p>	<p>Atelier de validation des statuts de conservation UICN de 51 espèces de <i>Diospyros</i> (dont 20 à DME).</p> <p>Financement Global Ebony Assessment</p>	<p>L'UICN a mandaté le Groupe de Spécialistes des Plantes de Madagascar (GSPM), dont le siège se trouve à l'Université d'Antananarivo, pour la validation des données scientifiques des espèces malgaches selon les critères d'évaluation de la Liste Rouge de l'UICN. Les statuts de conservation proposés pour 51 espèces de <i>Diospyros</i> ont été validés en 18 janvier 2017.</p>

		Parmi les 51, 3 sont CR, 6 EN, 10 VU, 16 LC, 14 NT 2 DD. Ces statuts sont encore dans le processus de validation au niveau de l'UICN. Ils seront bientôt dans la Liste Rouge officielle.
Juin 2017	Réunion de mis au point et de transfert de compétence sur le genre <i>Dalbergia</i> Financement Consortium	Une réunion avec toutes les institutions nationales et internationales telles que MBG, SNGF, RBG Kew, PBZT, ETH, ESSA et MBEV est prévue au mois de Juin 2017. Les objectifs principaux sont de mettre au point la méthode d'identification des espèces de <i>Dalbergia</i> et de transférer les compétences des aînés aux jeunes chercheurs malgaches.

Contrainte : Actuellement, il n'existe plus de spécialistes des espèces de *Dalbergia* de Madagascar, de même pour *Diospyros* compte tenu de la complexité taxonomique du genre, du nombre d'espèces nouvellement identifiées le nombre d'experts capables de reconnaître les membres du genre est très limité, ce qui complique et retarde les travaux de recherche si la collection de référence n'est pas mis en place dans les plus bref délais. De ce fait, Madagascar souhaite qu'on lui donne toutes les aides nécessaires pour la formation des experts nationaux et l'établissement d'équipements de laboratoire essentiels pour résoudre au plus vite les questions taxonomiques entourant les espèces de *Dalbergia* et de *Diospyros*.

Juin 2017	Atelier national sur le renforcement de capacité pour la mise en œuvre de la CITES aux espèces de bois précieux inscrites dans l'Annexe II. Financement WWF Madagascar	Un atelier national de formation sur le renforcement de capacité de toutes les parties prenantes de la CITES est prévu au mois de Juin 2017. Il a pour but de : 1/ remettre à niveau la compréhension et la mise en application des textes législatifs relatifs aux bois précieux pour faciliter la mise en œuvre de la Convention CITES ; 2/ informer les nombreuses mises à jour taxonomiques sur les espèces de <i>Dalbergia</i> et <i>Diospyros</i> , l'existence d'une collection de référence bien documentée sur les espèces et les résultats des méthodes d'identification utilisées notamment l'anatomie du bois, le code barre moléculaire et la spectrométrie proche infrarouge. 3/ dispenser une formation d'identification des bois malgaches commercialisés avec les bois de palissandre, bois de rose et bois ébène. La ville de Toamasina hébergera cet atelier à cause de l'existence du grand port d'embarquement des bois exportés. Les parties responsables de la mise en œuvre de la Convention CITES à savoir les agents de l'administration forestière régionaux, des gendarmes et des policiers, les agents du Ministère de la justice, des agents de contrôle, des douaniers provenant de 8 régions de production de bois de rose, de palissandre et d'ébènes sont ciblées et priorisées pour
-----------	--	--

		cet atelier national. Ces régions sont AlaotraMangoro, Analanjorofo, Antsinanana, Anosy, Boeny, Menabe, Sava et Sofia.
--	--	--

d) Madagascar continue à produire du matériel d'identification permettant d'identifier le bois et les produits d'espèces des genres *Dalbergia* et *Diospyros* de Madagascar,

Avril 2017	<p>Sortie officielle par SPRINGER du premier atlas basé sur les caractères anatomiques des bois de 19 <i>Dalbergia</i> (dont 17 à DME) et de 31 <i>Diospyros</i> (dont 23 à DME) de Madagascar.</p> <p>« Stem anatomy of <i>Dalbergia</i> and <i>Diospyros</i> species from Madagascar, with a special focus on wood identification”.</p> <p>http://www.springer.com/us/book/9783319511450</p>	<p>L'atlas offre des descriptions anatomiques de 19 espèces de <i>Dalbergia</i> et 31 de <i>Diospyros</i>, dont la plupart sont endémiques de Madagascar. Chaque espèce est illustrée par des micrographes en couleur, issues des coupes de xylème, écorce et moelle du tronc, des branches et des rameaux, doublement colorées avec de la Safranine O et de l'Astra blue. En outre, une photographie de chaque plante et des informations sur sa taille, son Dhp, son habitat naturel et sa répartition géographique sont aussi fournis. Cet atlas fournit un aperçu global sur la structure interne du bois et les caractéristiques du bois de chaque espèce. Avec plus de répétition par espèce, il servira de base et permettra plus tard l'identification anatomique des bois et leurs produits dérivés.</p>
------------	---	---

* Contrainte : Faute de moyen financier, l'atlas n'existe qu'en version anglaise et coûte 175€, trop cher pour les Malgaches. Cet atlas est un livre de référence pour tous les chercheurs qui travaillent sur les 2 genres. Madagascar souhaite que le livre soit traduit en français et produit en masse pour qu'il soit accessible aux chercheurs malgaches.

Mai 2017	<p>Révision taxonomique accomplie pour 33 espèces de <i>Diospyros</i> dont 13 à DME. Les articles y afférents sont en préparation et sous presse.</p>	<p>Les titres des articles scientifiques sont les suivant :</p> <p>Schatz, G. E. & P.P. Lowry II. Synoptique revision of the <i>Diospyros</i> L. (Ebenaceae) Squamosa group in Madagascar (in prep.) avec description de 5 nouvelles espèces.</p> <p>Schatz, G. E. & P.P. Lowry II. New Species of <i>Diospyros</i> L. (Ebenaceae) from the island of Nosy Mangabe in the Bay of Antongil region of Madagascar (in prep.) avec 7 nouvelles espèces.</p> <p>Mas, C., P.P. Lowry II & G.E. Schatz. Révision taxonomique des <i>Diospyros</i> L. (Ebenaceae) de la région malgacho-comorienne. I. Le groupe <i>Gracilipes</i>. <i>Boissiera</i> (sous presse).</p> <p>Pour le moment, le travail important et qui représente un avancement considérable dans la connaissance taxonomique de <i>Diospyros</i> de Madagascar est la compilation de données sur l'ensemble des espèces, y compris celles qui sont nouvelles pour la science et qui doivent être</p>
----------	--	---

		nommées et décrites. Ceci dans le but de connaître celles qui forment des arbres suffisamment grands pour être potentiellement exploitables
Mai 2017 (en cours)	Catalogue d'identification de 20 espèces de <i>Dalbergia</i> (dont 18 à DME), 20 de <i>Diospyros</i> (dont 14 à DME), et de 10 espèces similaires disponibles au LABAP, Université d'Antananarivo.	Le catalogue offre les descriptions macroscopiques et microscopiques des bois de 20 espèces de <i>Dalbergia</i> , 20 de <i>Diospyros</i> et 10 espèces similaires, endémiques de Madagascar. Chaque espèce est illustrée par des photos de la plante, des micrographes macroscopique et microscopique en couleur, issues des coupes anatomiques de bois du tronc. Ce catalogue avec les espèces similaires présente déjà une partie des espèces ligneuses commercialisées par Madagascar et peut servir de base à l'identification des grumes au niveau des ports d'embarquement.

Décisions sur Ébènes (*Diospyros* spp.) et palissandres et bois de rose (*Dalbergia* spp.) de Madagascar

17.203 : À l'adresse des Parties d'origine, de transit et de destination pour *Diospyros* spp. et *Dalbergia* spp. de Madagascar

Les Parties d'origine, de transit et de destination de spécimens d'espèces des genres *Dalbergia* et *Diospyros* que l'on rencontre à Madagascar sont instamment priées:

- a) d'appliquer toutes les mesures recommandées par le Comité permanent de la CITES concernant les échanges commerciaux de spécimens de ces espèces de Madagascar, notamment la suspension de ce commerce;
- b) d'élaborer des plans d'action pour gérer efficacement les stocks de bois de *Dalbergia* spp. et de *Diospyros* spp. de Madagascar; et
- c) de fournir au Comité permanent des rapports écrits décrivant les progrès de l'application des paragraphes a) et b) de la présente décision.

17.204 : À l'adresse de Madagascar

Madagascar:

- a) continue à développer un processus global permettant d'identifier les principales espèces possédant une valeur commerciale de ces genres exportées depuis Madagascar, en coopération avec les Parties de transit et de destination, le Secrétariat CITES et les partenaires pertinents, tels que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées par le commerce des bois de rose, des ébènes et des palissandres;
- b) pour les espèces identifiées conformément au paragraphe a), établit, en collaboration avec le Secrétariat CITES, un quota d'exportation de précaution fondé sur des avis de commerce non préjudiciable scientifiquement fiables;
- c) sous réserve de fonds disponibles, organise des ateliers pour soutenir l'application des paragraphes a) et b) de la présente décision, et identifier et adopter des mécanismes de suivi s'appuyant sur les technologies appropriées (par ex. le traçage du bois);
- d) continue à produire du matériel d'identification permettant d'identifier le bois et les produits d'espèces des genres *Dalbergia* et *Diospyros* de Madagascar;
- e) pour les espèces identifiées conformément au paragraphe a), renforce significativement au niveau national le contrôle et les mesures de lutte contre l'exploitation forestière et l'exportation illégales, y compris par des saisies, des enquêtes, des arrestations, des poursuites et des sanctions;
- f) soumet au Comité permanent des actualisations régulières des inventaires vérifiés d'au moins un tiers des stocks de *Dalbergia* et *Diospyros* de Madagascar, et un plan d'utilisation, pour examen, approbation et orientations complémentaires;

- g) fournit des rapports écrits: sur les progrès de l'application des paragraphes a) à d) de la présente décision à chaque session du Comité pour les plantes; sur les progrès de l'application des paragraphes e) et f) de la présente décision au Comité permanent; et sur les progrès de l'application de la présente décision à la 18^e session de la Conférence des Parties.

17.205 : À l'adresse des Parties

Les Parties et les partenaires pertinents mentionnés au paragraphe a) de la décision 17.204 sont invités à:

- a) fournir une assistance technique et financière en soutien à l'application des décisions 17.203 à 17.208;
- b) fournir une assistance technique et financière à l'appui de la réalisation des inventaires vérifiés de *Dalbergia* spp. et *Diospyros* spp. de Madagascar; et
- c) fournir des rapports au Comité permanent, incluant les informations reçues d'organisations partenaires concernées, sur les progrès de l'application des paragraphes a) et b) de la présente décision.

17.206 : À l'adresse du Comité pour les plantes

Le Comité pour les plantes:

- a) examine et évalue les rapports présentés par Madagascar sur son application des paragraphes a) à d) de la décision 17.204 et par le Secrétariat sur l'application de la décision 17.208, et fait, de façon appropriée, des recommandations à Madagascar, au Comité permanent et à d'autres organes;
- b) continue à soutenir la préparation d'une référence normalisée pour les noms d'espèces des genres *Diospyros* et *Dalbergia* de Madagascar en vue d'une adoption, s'il y a lieu, à la 18^e session de la Conférence des Parties; et
- c) aide Madagascar dans l'identification des ressources techniques à l'appui de l'application des paragraphes a) à d) de la décision 17.204 et, si nécessaire, fait des recommandations à Madagascar, au Comité permanent et à d'autres organisations pertinentes.

17.207 : À l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent examine et évalue les rapports soumis par Madagascar sur l'application du paragraphe e) de la décision 17.204, et par le Secrétariat sur l'application de la décision 17.208, et fait des recommandations pouvant comporter des mesures appropriées de respect de la Convention et une évaluation pour savoir si les conditions d'une vente partielle des stocks vérifiés sont en place, conformément aux critères établis aux paragraphes e) et f) de la décision 17.204.

17.208 : À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat:

- a) aide Madagascar, les Parties concernées, le Comité permanent et le Comité pour les plantes, à appliquer les décisions 17.203 à 17.207;
- b) en fonction des fonds disponibles, contribue aux activités appropriées de renforcement des capacités à Madagascar et dans les pays de transit et de destination concernés par le commerce de spécimens de *Diospyros* spp. et de *Dalbergia* spp. de Madagascar, notamment en organisant des ateliers internationaux de renforcement des capacités; et
- d) fournit des rapports écrits sur les progrès de l'application de la présente décision au Comité pour les plantes et au Comité permanent, selon que de besoin.